



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2019 / 4 – 4 MARS 2019

CAPN		
SOMMAIRE	Compte rendu de la CAPN n°3 du 21 février 2019 - Postes offerts en enquête aux IR2/IR3	5 PAGES

L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ Une déclaration préalable de l'USD FO relative aux perspectives de déroulement de carrière en Surveillance , annexée au BI.
- ⇒ Un nombre limité de candidatures, en dépit de la diversité des postes offerts en termes de positionnement géographique et de contenu de fonctions, confirmant le manque d'attractivité pour les fonctions de chef de service sans promotion.

La CAPN n°3, en formations IR1/IR2 et IR2/IR3, a siégé le 21 février 2019, sous la présidence de Mme DEBAUX, sous directrice RH , assistée de M. DECANter , chef du bureau RH3 et de leurs collaborateurs.

L'USD FO, seule organisation à avoir des élus dans tous les grades d'IR, était représentée par François ALBINI (DR Amiens) et Xavier JOANNE (DR Reims) pour les IR1, Françoise PETIT (DI Bretagne Pays de la Loire), Marie Christine BRUN (DR Roissy Voyageurs) et Pascal TSCHAEN (DR Mulhouse) pour les IR2, Nicolas TREMOLLET (DI Normandie) pour les IR3.

Les autres organisations syndicales représentées dans ces formations sont la CFDT (1 siège en IR2) et Solidaires Douanes (1 siège en IR3).

Rappel de calendrier : Les postes offerts aux IR2/IR3 , sans promotion, font l'objet de trois enquêtes annuelles, deux au premier semestre et une au second semestre. Cette CAPN était la première de l'année 2019, la suivante étant programmée le 10 avril prochain.

ELEMENTS STATISTIQUES

- 21 postes offerts dont un seul poste outre mer : 6 postes de chef d'un bureau de douane, 4 postes d'adjoint au chef d'un bureau de douane, 3 postes d'adjoint à un chef divisionnaire, 6 postes de responsable dans un service à compétence nationale (SNDJ, DNRED), 2 postes de chef de service Paris spécial.
- 8 postes « à profil », accompagnés d'une fiche de poste
- 10 candidats du grade d'IR2
- 20 candidats du grade d'IR3
- 14 mouvements prononcés (6 concernant des IR2 et 8 concernant des IR3)
- 6 postes non pourvus (3 n'avaient suscité aucune candidature, 3 n'ont fait l'objet d'aucune proposition de l'administration).

Il est rappelé que les candidats aux postes « à profil » accompagnés d'une fiche de poste doivent obligatoirement se rapprocher de la personne à contacter dont les coordonnées figurent sur la fiche de poste, afin qu'un entretien permette de faire valoir motivation et compétences au regard du profil attendu par l'administration. Ce point est précisé dans chaque note d'enquête.

Un agent qui ne prend pas contact sera automatiquement non retenu, quelle que soit la qualité de son dossier.

Ces entretiens donnent lieu à l'établissement de fiches qui sont présentées aux élus en complément des avis émis dans l'application Mutation par la hiérarchie actuelle des candidats. Ces fiches sont destinées à donner un éclairage supplémentaire concernant l'adéquation des candidatures aux postes sollicités.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

⇒ Sont désormais systématiquement classés à profil les postes outre mer en raison de la spécificité du contexte ultra marin, ainsi que les postes à la DNRED et au SNDJ .

⇒ Selon l'origine des candidats, la personne à contacter peut être la même que celle qui a formulé un avis hiérarchique dans l'application Mutation. Des discordances sont parfois très surprenantes.

DEROULEMENT DE LA CAPN

Une déclaration préalable de l'USD FO a été remise à la présidente, visant à réactiver le suivi de la réforme de la chaîne hiérarchique de la Surveillance initiée en 2011 et à garantir un déroulement de carrière équitable aux chefs de service en SU et en CO dans le cadre du repyramidage général des services douaniers.

Le sujet ainsi posé, devrait dans un premier temps donner lieu à un bilan de situation des unités concernant l'adéquation de l'équipe managériale à la cible hiérarchique fixée.

Les élus de l'USD FO ont également demandé où en était l'instruction de deux demandes de télétravail concernant des enquêteurs à la DNRED et présentées avec un avis défavorable à la CAPC du 18 octobre dernier (cf BI n°2018/19bis). La présidente a indiqué que les dossiers seraient de nouveau soumis à l'examen de la CAPN n°3 en avril.

L'examen des candidatures a mis en évidence un certain nombre de tendances et donné lieu à des explications relatives à certains choix réalisés :

- une volonté de l'administration d'éviter une rotation trop rapide des cadres affectés outre mer dans l'intérêt du service exigé à la fois du point de vue douanier et préfectoral, même en dépit de certaines règles de gestion que l'administration souhaite voir évoluer
- une volonté de reclasser les personnels restructurés sur des choix préférentiels, parfois au détriment d'autres candidats
- un effort d'explications concernant les postes à la DNRED au regard de la « refondation » de cette direction dans un objectif de reconfiguration et de complémentarité des équipes à la faveur de certains mouvements des personnels d'encadrement.
- la prise en compte pour un poste à la DNRED d'une candidature qui avait été écartée lors d'une CAPC précédente (octobre 2018) pour un autre poste dans cette direction, considéré par l'administration comme inadéquat au profil du candidat ; l'USD FO était intervenu en faveur de ce candidat lors de la CAPC du 18 octobre.
- une recherche de profils spécifiques à Paris spécial en fonction de l'actualité (centralisation comptable, Brexit notamment).

Pour autant, la majorité des choix proposés par l'administration ne sont pas contestables.

Il a également été rappelé qu'un agent inscrit au tableau annuel des mutations qui serait retenu à une enquête IR2/IR3 était automatiquement radié du tableau.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

⇒ Certains choix qui peuvent être qualifiés de contextuels, et défavorables à des candidats qui n'ont pas démerité au regard de leur dossier et des appréciations formulées.

⇒ Vigilance des élus de l'USD-FO quant à la cohérence des choix réalisés en fonction de l'ensemble des informations mises à leur disposition (fiches d'entretien, CREP, avis hiérarchiques sur les candidatures) avec le respect

de la qualité des dossiers des candidats et des règles de gestion appliquées en CAPN.

⇒ Il n'est pas neutre pour un IR3 d'accéder à des fonctions de chef de service, car cela permet un accès plus rapide au grade d'IR2 par tableau d'avancement. Sont en effet nommés IR2 prioritairement les IR3-3.

Ce point revêt une acuité particulière dans un contexte général de baisse des taux de promotion.

VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LE NOM DE VOTRE REPRÉSENTANT USD- CHEFS DE SERVICEFO ?

Les noms sont accessibles sur le site du SNCD : sncd.info dans la rubrique "Organisation interne" , ou dans la Voix des Cadres que vous recevez chaque trimestre.

Pour toute question relative aux CAPN, n'hésitez pas à les contacter plusieurs jours avant la date de la CAPN afin de garantir un meilleur suivi de votre situation.

COTISATIONS 2019

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2019.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

	Gratuit	Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IP2 des 1er et 2e échelons			- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61 €			
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €
- IP2 du 5e au 7e échelon					

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA REMPLIR LE FORMULAIRE DISPONIBLE SUR LE SITE (prélèvement en : 1 fois, 3 fois ou 10 fois)

Je souhaite régler par chèque

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

<http://www.sncd.info/>

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

PAGE 5/5